

**Fonds d'obligations américaines  
de qualité supérieure à échéance  
cible 2026 TD**

599741  
(03/25)

**Fonds Mutuels TD  
États financiers annuels**

Période close le 31 décembre 2024



## Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »), en sa qualité de gestionnaire des Fiducies de fonds commun de placement TD, des Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD et des Portefeuilles FNB gérés TD (collectivement, les « Fonds » et, individuellement, le « Fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de GPTD. Il incombe au gestionnaire d'assurer l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des données présentées. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gestionnaire choisit les méthodes comptables appropriées, formule des jugements et effectue des estimations conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board*. Le gestionnaire est aussi chargé d'élaborer des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, ainsi que de protéger tous les biens des Fonds.

Il appartient au conseil d'administration de GPTD d'examiner et d'approuver les états financiers, tout en s'assurant que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe des Fonds. Il a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada pour être en mesure d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport de l'auditeur est présenté à la page suivante du présent rapport annuel.

Au nom de GPTD, gestionnaire des Fonds.



Bruce Cooper  
Administrateur et  
chef de la direction  
Le 14 mars 2025



Len Kroes  
Chef des finances

Le 14 mars 2025

## Aux porteurs de parts et au fiduciaire de :

Fonds du marché monétaire canadien TD  
 Fonds du marché monétaire Plus TD  
 Fonds du marché monétaire américain TD  
 Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD  
 Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD  
 Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD  
 Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD  
 Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD  
 Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD  
 Fonds d'obligations ultra court terme TD  
 Fonds d'obligations à court terme TD  
 Fonds d'obligations canadiennes TD  
 Portefeuille à revenu favorable TD  
 Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD  
 Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD  
 Fonds d'obligations de sociétés américaines TD  
 Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD  
 Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD  
 Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD  
 Fonds de revenu mondial TD  
 Fonds d'obligations mondiales de base plus TD  
 Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD  
 Fonds d'obligations à haut rendement TD  
 Fonds d'actions privilégiées TD  
 Fonds opportunités mondiales TD – conservateur  
 Fonds opportunités mondiales TD – équilibré  
 Fonds de revenu mensuel TD  
 Fonds de revenu mensuel tactique TD  
 Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD  
 Fonds américain de revenu mensuel TD  
 Fonds américain de revenu mensuel TD – \$ CA  
 Fonds de revenu mensuel diversifié TD  
 Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD  
 Fonds de croissance équilibré TD  
 Fonds de revenu de dividendes TD  
 Fonds à rendement diversifié canadien TD  
 Fonds à faible volatilité canadien TD  
 Fonds de croissance de dividendes TD  
 Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD

Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD  
 Fonds d'actions canadiennes TD  
 Fonds de petites sociétés canadiennes TD  
 Fonds américain à faible volatilité TD  
 Fonds nord-américain de dividendes TD  
 Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD  
 Fonds américain de croissance de dividendes TD  
 Fonds de rendement américain pour actionnaires TD  
 Fonds concentré d'actions américaines TD  
 Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD  
 Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD  
 Fonds américain de réinvestissement du capital TD  
 Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD<sup>MC</sup> (*auparavant, Fonds quantitatif d'actions américaines TD*)  
 Fonds d'actions américaines TD  
 Fonds de moyennes sociétés américaines TD  
 Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD  
 Fonds de petites sociétés américaines TD  
 Fonds mondial à faible volatilité TD  
 Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD  
 Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD<sup>MC</sup>  
 Fonds concentré d'actions mondiales TD  
 Fonds mondial de réinvestissement du capital TD (*auparavant, Fonds d'actions mondiales Epoch et Fonds de croissance d'actions mondiales TD*)  
 Fonds concentré d'actions internationales TD  
 Fonds d'actions internationales TD  
 Fonds chinois revenu et croissance TD  
 Fonds des marchés émergents TD  
 Fonds ressources TD  
 Fonds métaux précieux TD  
 Fonds mondial communications et divertissement TD  
 Fonds science et technologie TD  
 Fonds sciences de la santé TD  
 Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD  
 Fonds indiciel équilibré TD  
 Fonds indiciel canadien TD  
 Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD  
 Fonds indiciel américain TD  
 Fonds neutre en devises indiciel américain TD

Fonds indiciel Nasdaq® TD  
 Fonds indiciel international TD  
 Fonds neutre en devises indiciel international TD  
 Fonds indiciel européen TD  
 Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD  
 Portefeuille de retraite en dollars américains TD  
 Portefeuille conservateur de retraite TD  
 Portefeuille équilibré de retraite TD  
 Portefeuille confortable TD – revenu conservateur  
 Portefeuille confortable TD – revenu équilibré  
 Portefeuille confortable TD – équilibré  
 Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée  
 Portefeuille confortable TD – croissance  
 Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse  
 Fonds de revenu fixe TD  
 Fonds de gestion du risque TD  
 Fonds de sociétés canadiennes TD  
 Fonds de sociétés mondiales TD  
 Fonds de gestion tactique TD  
 Fonds alternatif de gestion du risque TD  
 Fonds alternatif de produits de base TD  
 Fonds alternatif de produits de base long/court TD  
 Portefeuille géré TD – revenu  
 Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée  
 Portefeuille géré TD – croissance équilibrée  
 Portefeuille géré TD – croissance audacieuse  
 Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale  
 Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu et croissance modérée  
 Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance équilibrée  
 Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance audacieuse  
 Portefeuille FNB géré TD – revenu  
 Portefeuille FNB géré TD – revenu et croissance modérée  
 Portefeuille FNB géré TD – croissance équilibrée  
 Portefeuille FNB géré TD – croissance audacieuse  
 Portefeuille FNB géré TD – croissance boursière maximale  
 (collectivement, les « Fonds »)

### Opinion

Nous avons audité les états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 (le cas échéant), et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 (le cas échéant), ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young* s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto (Canada)  
Le 14 mars 2025

## Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD *(libellé en dollars américains)*

### État de la situation financière *(en milliers, sauf les montants par part)*

Au 31 décembre 2024

|                                                                                     | 2024          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Actif</b>                                                                        |               |
| <b>Actif courant</b>                                                                |               |
| Placements                                                                          | 630 \$        |
| Trésorerie                                                                          | 1             |
| Revenus à recevoir de fonds sous-jacents                                            | 2             |
|                                                                                     | 633           |
| <b>Passif</b>                                                                       |               |
| <b>Passif courant</b>                                                               |               |
| Charges à payer                                                                     | 0             |
| Distributions à payer                                                               | 1             |
|                                                                                     | 1             |
| <b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>                      | <b>632 \$</b> |
| <b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par série (note 5)</b> |               |
| Série Conseillers                                                                   | 315 \$        |
| Série F                                                                             | 116 \$        |
| Série Privée                                                                        | 201 \$        |
|                                                                                     | 632 \$        |
| <b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de série</b>  |               |
| Série Conseillers                                                                   | 9,86 \$       |
| Série F                                                                             | 9,89 \$       |
| Série Privée                                                                        | 9,89 \$       |

### État du résultat global *(en milliers, sauf les montants par part)*

Pour la période du 23 juillet 2024 (date de création) au 31 décembre 2024

|                                                                                                                   | 2024        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Revenus</b>                                                                                                    |             |
| <b>Gain (perte) net sur placements et dérivés</b>                                                                 |             |
| Intérêts aux fins de distributions                                                                                | 4 \$        |
| Distributions de fonds sous-jacents                                                                               | 2           |
| Gain (perte) net réalisé                                                                                          | 4           |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente                                                            | (3)         |
| <b>Gain (perte) net sur placements et dérivés</b>                                                                 | <b>7</b>    |
| Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets                                                       | 1           |
| <b>Total des revenus (pertes)</b>                                                                                 | <b>8</b>    |
| <b>Charges (note 6)</b>                                                                                           |             |
| Frais de gestion                                                                                                  | 0           |
| Frais d'administration                                                                                            | 0           |
| Frais du comité d'examen indépendant                                                                              | 0           |
| Coûts de transactions                                                                                             | 0           |
| <b>Total des charges avant les renonciations</b>                                                                  | <b>0</b>    |
| Moins les charges visées par une renonciation                                                                     | 0           |
| <b>Total des charges nettes</b>                                                                                   | <b>0</b>    |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables avant impôts</b>        | <b>8</b>    |
| <b>Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)</b>                                                                | <b>0</b>    |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>                     | <b>8 \$</b> |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par série</b>         |             |
| Série Conseillers                                                                                                 | 4 \$        |
| Série F                                                                                                           | 2 \$        |
| Série Privée                                                                                                      | 2 \$        |
|                                                                                                                   | 8 \$        |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de série</b> |             |
| Série Conseillers                                                                                                 | 0,13 \$     |
| Série F                                                                                                           | 0,23 \$     |
| Série Privée                                                                                                      | 0,19 \$     |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD *(libellé en dollars américains)*

### État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables *(en milliers)*

Pour la période du 23 juillet 2024 (date de création) au 31 décembre 2024

|                                                                                                     | Série Conseillers | Série F       | Série Privée  | TOTAL         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                                                                     | 2024              | 2024          | 2024          | 2024          |
| <b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>          | s. o. \$          | s. o. \$      | s. o. \$      | s. o. \$      |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables              | 4                 | 2             | 2             | 8             |
| <b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>                                              |                   |               |               |               |
| Revenu net de placement                                                                             | (3)               | (1)           | (1)           | (5)           |
| Gains nets réalisés                                                                                 | (3)               | (1)           | (2)           | (6)           |
| Remboursement de capital                                                                            | 0                 | 0             | 0             | 0             |
|                                                                                                     | (6)               | (2)           | (3)           | (11)          |
| <b>Transactions sur parts rachetables</b>                                                           |                   |               |               |               |
| Produit de l'émission de parts rachetables                                                          | 312               | 219           | 201           | 732           |
| Réinvestissement des distributions                                                                  | 5                 | 2             | 1             | 8             |
| Rachat de parts rachetables                                                                         | 0                 | (105)         | 0             | (105)         |
| <b>Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables</b>              | 317               | 116           | 202           | 635           |
| <b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b> | 315               | 116           | 201           | 632           |
| <b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>           | <b>315 \$</b>     | <b>116 \$</b> | <b>201 \$</b> | <b>632 \$</b> |
| <b>Transactions sur parts rachetables</b>                                                           |                   |               |               |               |
| Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période                                        | s. o.             | s. o.         | s. o.         |               |
| Parts rachetables émises                                                                            | 31                | 22            | 20            |               |
| Parts rachetables émises au réinvestissement                                                        | 1                 | 0             | 0             |               |
| Parts rachetables rachetées                                                                         | 0                 | (10)          | 0             |               |
| <b>Parts rachetables en circulation à la clôture de la période</b>                                  | <b>32</b>         | <b>12</b>     | <b>20</b>     |               |
| <b>Nombre moyen pondéré de parts en circulation</b>                                                 | <b>20</b>         | <b>7</b>      | <b>12</b>     |               |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD *(libellé en dollars américains)*

### Tableau des flux de trésorerie *(en milliers)*

Pour la période du 23 juillet 2024 (date de création) au 31 décembre 2024

|                                                             | 2024         |
|-------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b> |              |
| Augmentation (diminution) de l'actif net                    |              |
| attribuable aux porteurs de parts rachetables               | 8 \$         |
| Ajustements au titre des éléments suivants :                |              |
| (Gain) perte latente de change sur trésorerie               | 0            |
| (Gain) perte net réalisé                                    | (4)          |
| Variation nette de la (plus-value)                          |              |
| moins-value latente                                         | 3            |
| Achats de placements et de dérivés                          | (732)        |
| Distributions en nature de fonds sous-jacents               | (2)          |
| Produit de la vente, du remboursement et de                 |              |
| l'échéance de placements et de dérivés                      | 105          |
| (Augmentation) diminution des revenus                       |              |
| à recevoir de fonds sous-jacent                             | (2)          |
| Augmentation (diminution) des charges à payer               | 0            |
| <b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes</b>               |              |
| <b>liées aux activités d'exploitation</b>                   | <b>(624)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b> |              |
| Distributions versées aux porteurs de parts rachetables,    |              |
| déduction faite des distributions réinvesties               | (2)          |
| Produit de l'émission de parts rachetables                  | 732          |
| Montants versés au rachat de parts rachetables              | (105)        |
| <b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes</b>               |              |
| <b>liées aux activités de financement</b>                   | <b>625</b>   |
| Gain (perte) latente de change sur trésorerie               | 0            |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie            | 1            |
| Trésorerie (découvert bancaire)                             |              |
| à l'ouverture de la période                                 | s. o.        |
| <b>Trésorerie (découvert bancaire)</b>                      |              |
| <b>à la clôture de la période</b>                           | <b>1 \$</b>  |
| Intérêts aux fins de distributions reçus*,                  |              |
| déduction faite des retenues d'impôts                       | 4 \$         |

\* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD *(libellé en dollars américains)*

**Inventaire du portefeuille** *(en milliers, sauf le nombre d'actions ou de parts/la valeur nominale) au 31 décembre 2024*

| Nbre d'actions<br>ou de parts/<br>Val. nominale     | Description                                                                                  | Coût   | Juste<br>valeur |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|
| <b>Fonds d'obligations<br/>américaines – 99,8 %</b> |                                                                                              |        |                 |
| 24 869                                              | FNB d'obligations américaines de qualité<br>supérieure à échéance cible 2026 TD <sup>†</sup> | 633 \$ | 630 \$          |
|                                                     | Coûts de transaction                                                                         | 0      |                 |
|                                                     | TOTAL DES TITRES                                                                             |        |                 |
|                                                     | EN PORTEFEUILLE – 99,8 %                                                                     | 633 \$ | 630 \$          |
|                                                     | <b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>                                                                 |        | <b>630 \$</b>   |

*Note : Les pourcentages indiqués correspondent  
au rapport entre la juste valeur des placements et  
l'actif net à la clôture de la période.*

<sup>†</sup> *Gestion de Placements TD Inc. est aussi le gestionnaire  
des fonds sous-jacents.*

## États financiers – Notes propres au Fonds

### Le Fonds

I) Le Fonds a été créé le 23 juillet 2024 et a commencé ses activités le 17 septembre 2024.

II) GPTD est le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le fiduciaire du Fonds.

III) La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar américain.

IV) L'objectif de placement du Fonds est de chercher à produire un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés américaines de qualité supérieure libellées en dollars américains échéant chacune en 2026, soit l'année de dissolution prévue du Fonds, ou en obtenant une exposition à celui-ci. Il est prévu que le Fonds sera dissous le ou vers le 30 novembre 2026. Pour tenter de réaliser cet objectif, le Fonds peut investir dans des parts du FNB d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD, investir directement dans ces titres, ou avoir recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres.

V) Les placements dans des titres de parties liées du Fonds représentaient 99,8 % de l'actif net au 31 décembre 2024.

VI) Au 31 décembre 2024, GPTD, les membres du groupe de GPTD et les fonds gérés par GPTD détenaient 23,9 % de l'actif net du Fonds.

VII) En date du 23 juillet 2024 (date de création du Fonds), le Fonds était une institution financière reconnue au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À compter du 31 octobre 2024, le Fonds a été reconnu comme étant une fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, le Fonds a été réputé avoir une fin d'année d'imposition à cette date. Le Fonds était tenu de comptabiliser les gains et les pertes cumulés sur les titres en fonction de la valeur de marché établie à la fin de cette année d'imposition. Tout revenu découlant de ce traitement sera compris dans les montants devant être distribués aux porteurs de parts.

### Frais de gestion et frais d'administration (%) (note 6)

Période close le 31 décembre 2024 (hors TPS et TVH)

| Série             | Taux annuel       |                        |
|-------------------|-------------------|------------------------|
|                   | Frais de gestion* | Frais d'administration |
| Série Conseillers | 0,45              | s. o.                  |
| Série F           | 0,20              | s. o.                  |
| Série Privée      | 0,00              | 0,03                   |

\* Frais de gestion payés par le Fonds et quote-part des frais de gestion, s'il y a lieu, des fonds sous-jacents gérés par GPTD et détenus par le Fonds. Le Fonds n'est toutefois pas tenu de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service.

### Commissions de courtage et accords de paiement indirect

(en milliers) (notes 3 et 6)

Période close le 31 décembre 2024

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

### Pertes fiscales reportées (en milliers) (note 7)

Au 31 décembre 2024

(libellé en dollars canadiens)

Aucune perte fiscale reportée pour le Fonds.

Le Fonds prépare ses états financiers en dollars américains, mais les impôts sur son revenu et ses gains en capital nets réalisés sont calculés en dollars canadiens. La conversion des gains en capital nets réalisés du Fonds en dollars canadiens aux fins fiscales entraînera des gains et des pertes de change nets réalisés.

### Titres prêtés (note 3)

#### I) REVENUS DE PRÊTS DE TITRES

Période close le 31 décembre 2024

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

#### II) TITRES PRÊTÉS ET GARANTIES DÉTENUES (en milliers)

Au 31 décembre 2024

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

#### Gestion des risques financiers (notes 3, 4 et 8)

Au 31 décembre 2024

#### I) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 selon la durée restante jusqu'à l'échéance. Il présente également l'incidence possible sur l'actif net du Fonds d'une variation de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et toutes les autres variables demeurant constantes. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été estimée d'après la durée moyenne pondérée de ses instruments de créance. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de ceux présentés dans l'analyse de sensibilité approximative et l'écart peut être important.

| Durée restante jusqu'à l'échéance       | Exposition totale (en milliers) |
|-----------------------------------------|---------------------------------|
| Instruments de créance                  | 2024                            |
| 1 an à 5 ans                            | 614 \$                          |
| Incidence sur l'actif net (en milliers) | 9 \$                            |
| Incidence sur l'actif net (%)           | 1,4                             |

#### II) RISQUE DE CHANGE

Non significatif pour le Fonds.

#### III) AUTRE RISQUE DE PRIX

Non significatif pour le Fonds.

#### IV) RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau ci-après présente les instruments de créance selon leur notation au 31 décembre 2024.

| Notation* | Pourcentage du total des instruments de créance (%) | Pourcentage du total de l'actif net (%) |
|-----------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------|
|           | 2024                                                | 2024                                    |
| A         | 12,9                                                | 12,6                                    |
| BBB       | 81,9                                                | 79,5                                    |
| BB        | 5,2                                                 | 5,0                                     |
| Total     | 100,0                                               | 97,1                                    |

\* Les notations proviennent des agences de notation S&PGR, Moody's ou DBRS Ltd.

#### V) INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR NIVEAU DANS LA HIÉRARCHIE

##### DDES JUSTES VALEURS (en milliers)

Le tableau ci-après présente le classement des instruments financiers du Fonds selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2024.

|                    | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total  |
|--------------------|----------|----------|----------|--------|
| 31 déc. 2024       |          |          |          |        |
| Fonds sous-jacents | 630 \$   | 0 \$     | 0 \$     | 630 \$ |

#### VI) RAPPROCHEMENT DES ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

##### DE NIVEAU 3 (en milliers)

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

**Composition du portefeuille de placement (%) (note 8)**

Le tableau ci-après présente la composition du portefeuille de placement du Fonds au 31 décembre 2024 :

|                                 | 2024  |
|---------------------------------|-------|
| Fonds d'obligations américaines | 99,8  |
| Trésorerie (découvert bancaire) | 0,1   |
| Autres actifs (passifs) nets    | 0,1   |
|                                 | 100,0 |

**COMPOSITION DU FONDS SOUS-JACENT (%)**

Le tableau suivant présente la répartition des placements du fonds sous-jacent, en pourcentage de son actif net, au 31 décembre 2024 :

|                                 | 2024  |
|---------------------------------|-------|
| Obligations de sociétés         | 97,4  |
| Trésorerie (découvert bancaire) | 1,9   |
| Autres actifs (passifs) nets    | 0,7   |
|                                 | 100,0 |

**Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées (note 3)**

Le tableau ci-après donne les détails des placements du Fonds dans les fonds sous-jacents au 31 décembre 2024.

|                                                                                 | Placements<br>du Fonds, à la<br>juste valeur<br>(en milliers) | Participation<br>du fonds<br>sous-jacent<br>(%) |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Fonds sous-jacents</b>                                                       |                                                               |                                                 |
| 31 déc. 2024                                                                    |                                                               |                                                 |
| FNB d'obligations américaines de qualité<br>supérieure à échéance cible 2026 TD | 630 \$                                                        | 4,4                                             |

**Compensation des actifs et passifs financiers (en milliers) (note 3)**

Au 31 décembre 2024

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

### 1. Les Fonds

Les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD (collectivement, les « Fonds », individuellement, le « Fonds ») sont des fonds communs de placement à capital variable établis en vertu des lois de l'Ontario et régis par la déclaration de fiducie ou de l'acte de fiducie, dans sa version modifiée à l'occasion.

Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») est le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le fiduciaire des Fonds. GPTD, Services d'investissement TD Inc. (« SITD »), TD Waterhouse Canada Inc. (« TDWCI ») et Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch ») sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

La date de clôture de l'exercice des Fonds est le 31 décembre. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 décembre 2024 et 2023, s'il y a lieu. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les périodes de douze mois closes les 31 décembre 2024 et 2023, s'il y a lieu. Lorsqu'un Fonds ou une série d'un Fonds a été créé au cours de l'une de ces périodes, l'information est présentée à compter de la date de création de ce Fonds ou de cette série, telle qu'elle est présentée dans les notes propres au Fonds des états financiers (les « notes propres au Fonds »), jusqu'à la date de clôture de la période applicable. Un état comparatif avec toute autre période n'est présenté que si le Fonds existe à la date de présentation de l'information financière.

La publication des présents états financiers a été autorisée par GPTD le 14 mars 2025.

### 2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board* (« IFRS »). Ils ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés), qui est effectuée à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

### 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

#### Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers, comme les placements, les dérivés, la trésorerie et les autres montants à recevoir et à payer. Les droits, les bons de souscription, les contrats à terme, les options, les contrats à terme normalisés et les swaps (selon le cas) sont présentés à titre d'actifs (ou de passifs) dérivés dans les états de la situation financière et constituent des contrats financiers conclus entre deux parties ou plus. Leur valeur est fonction de la performance d'un actif ou d'un groupe d'actifs sous-jacent. Les actions, les obligations, les monnaies, les marchandises, les taux d'intérêt et les indices de marchés représentent des actifs sous-jacents. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la JVRN. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsqu'un Fonds devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou qu'un Fonds

a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument. L'achat et la vente de placements sont donc comptabilisés à la date à laquelle l'opération a lieu.

Les actifs et passifs financiers des Fonds, à l'exception des montants à recevoir et à payer, sont ensuite évalués à la JVRN et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat global. Les autres montants à recevoir et à payer sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les Fonds ont établi qu'ils répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ils évaluent leurs filiales, le cas échéant, à la JVRN. Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur. Les placements des Fonds peuvent comprendre des entreprises associées et des coentreprises qui sont évaluées à la JVRN.

L'obligation des Fonds à l'égard des rachats de parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer, en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. L'obligation permanente de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle des Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Fonds est classé dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les obligations des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont présentées au montant du rachat.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont quasiment identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations des porteurs de parts. Aux fins de traitement des opérations des porteurs de parts, la valeur liquidative d'un Fonds s'entend de la différence entre la valeur de son actif total et la valeur de son passif total, calculée chaque jour d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aussi appelé l'actif net, désigne l'actif net calculé conformément aux IFRS. Pour toutes les dates présentées, il n'y avait pas de différence entre la valeur liquidative par part de série et l'actif net par part de série des Fonds.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans cet écart, GPTD détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les actions négociées sur des marchés actifs à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, l'évaluation à la juste valeur sera utilisée plutôt que le dernier cours négocié dans les cas où il faut éviter les cours périmés et où il faut appliquer des facteurs d'évaluation de la juste valeur afin de tenir compte, entre autres, des événements importants survenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la comparaison à d'autres instruments fortement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui cherchent à utiliser au maximum les données de marché observables.

La méthode d'évaluation adoptée pour les types de placements spécifiques détenus par les Fonds est présentée ci-après.

- a) Les titres non cotés à une bourse reconnue sont évalués en fonction des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus pour ce type de titres, s'ils sont facilement disponibles. Si aucun cours acheteur/vendeur n'est disponible auprès des courtiers pour ces titres, GPTD utilise différentes techniques d'évaluation et différents modèles d'évaluation décrits ci-dessus avec des données d'entrée que GPTD juge pertinentes dans les circonstances pour les évaluer. Les instruments de créance sont évalués en fonction des cours moyens, s'ils sont facilement disponibles.
  - b) Les instruments de créance à court terme et les mises en pension et les prises en pension de titres sont évalués en fonction des cours obtenus auprès de courtiers en valeurs mobilières reconnus.
  - c) Les contrats de change à terme peuvent être utilisés par les Fonds pour se protéger contre les fluctuations des taux de change ou pour en bénéficier. Ces contrats sont évalués chaque jour d'évaluation par application de la différence entre le taux contractuel et le cours de change à terme en vigueur à la date d'évaluation au montant notionnel. La variation nette de la plus-value/moins-value latente et le gain ou la perte net réalisé au dénouement des contrats sont inscrits au poste « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.
  - d) Les contrats d'option négociés en bourse sont évalués au cours moyen chaque jour d'évaluation. Les primes reçues ou payées sur les options vendues ou achetées sont comprises dans le coût des options. Tout écart entre la valeur actuelle du contrat et la valeur du contrat à la date de signature est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente. Quand une option est dénouée ou exercée, la différence entre la prime et le montant payé ou reçu, ou le plein montant de la prime si l'option arrive à échéance sans être exercée, est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé » des états du résultat global. Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût du titre acheté est réduit de la prime reçue sur l'option. Lorsqu'une option d'achat achetée est exercée, le coût du titre acheté est majoré du montant payé pour l'option.
  - e) Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme normalisés et négociés en bourse visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Tout écart entre la valeur à la fermeture des bureaux du jour d'évaluation courant et celle du jour d'évaluation précédent est réglé au comptant quotidiennement et inscrit dans les états du résultat global au poste « Revenus (pertes) sur dérivés ». Les dépôts en espèces ou emprunts sur marge sont inscrits au poste « Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés » des états de la situation financière. Les instruments de créance à court terme indiqués à l'inventaire du portefeuille ont été séparés des autres titres et sont détenus à titre de marge sur les contrats à terme normalisés conclus par les Fonds, le cas échéant.
  - f) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties afin d'obtenir une exposition aux actifs de référence du swap. Aux termes de chaque swap, les Fonds verseront aux contreparties une somme variable fondée sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à court terme qui est calculée en fonction d'un montant nominal convenu. En outre, les Fonds paieront également une somme fondée sur toute baisse de valeur d'un placement théorique d'un nombre théorique de parts dont la valeur sera égale à la valeur des actifs de référence du swap. En retour, les contreparties paient aux Fonds une somme fondée sur toute hausse de la valeur des actifs de référence du swap.
- Les sommes variables payées aux contreparties sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat global. Les variations de la juste valeur des swaps sur rendement total en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les swaps sur rendement total sont comptabilisés au montant que les Fonds recevraient ou paieraient pour mettre fin aux swaps. Lorsque les swaps sur rendement total arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain ou la perte net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».
- g) Certains Fonds peuvent conclure des swaps de dividendes avec une ou plusieurs contreparties afin d'obtenir une exposition aux actions ordinaires de référence du swap. Aux termes de chaque swap, les Fonds verseront aux contreparties une somme fixe fondée sur le prix d'exercice fixe à multiplier par le nombre d'actions ordinaires de référence du swap. En retour, les contreparties paient aux Fonds une somme variable fondée sur les dividendes des actions ordinaires de référence du swap.
- Les variations de la juste valeur des swaps de dividendes en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les cours utilisés pour évaluer les swaps de dividendes sont obtenus directement auprès du fournisseur de données. Lorsque les swaps de dividendes arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain (ou la perte) net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».
- h) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur défaillance pour obtenir une exposition aux instruments de créance sans investir directement dans ceux-ci. Un swap sur défaillance est un contrat bilatéral de gré à gré de dérivé de crédit entre deux parties, l'acheteur de protection contre le risque de crédit d'un émetteur spécifique (l'entité de référence) et le vendeur de cette protection. L'acheteur de protection paie une prime périodique, habituellement trimestrielle, au vendeur de protection, qui assume le risque de crédit lié à un incident de crédit particulier. Les incidents de crédit sont des événements tels qu'une faillite, un grave manquement ou une restructuration de la dette pour un actif de référence déterminé. En cas d'incident de crédit, un swap sur défaillance peut être réglé par la livraison physique de l'actif de référence pour un produit correspondant à sa valeur nominale ou par une compensation en espèces correspondant au montant de la perte. S'il n'y a pas d'incident de crédit, aucun montant éventuel n'est exigible.
- Au cours des périodes présentées, certains Fonds ont conclu un swap sur défaillance sur indices en tant que vendeur de protection. Tous frais initiaux versés ou perçus par ces Fonds à la création d'un swap sur défaillance sont compris dans sa juste valeur. Les primes trimestrielles perçues de la contrepartie sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat

global. Les variations de la juste valeur des swaps sur défaillance en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les cours utilisés pour évaluer les swaps sur défaillance sont obtenus directement auprès du fournisseur de données ou du courtier. Lorsque les swaps sur défaillance arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain (ou la perte) net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».

L'exposition aux swaps sur défaillance est limitée au montant notionnel du contrat, moins tout montant recouvrable applicable, obtenu par le produit du montant notionnel et du taux de recouvrement de l'entité de référence.

- i) Les fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ne sont pas gérés par GPTD sont évalués selon le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière.
- j) Les placements dans les fonds communs de placement sous-jacents, les FNB gérés par GPTD et les autres fonds sous-jacents sont généralement évalués à la valeur liquidative par part de série des fonds de placement présentée par les gestionnaires de ces fonds.
- k) Certains Fonds peuvent conclure des engagements afin d'acquérir, lorsqu'ils sont émis, des titres dans le cadre de placements privés dans une société ouverte (PPSO) impliquant des sociétés d'acquisition à vocation spécifique (SAVS). Une SAVS est une société cotée en bourse qui mobilise des capitaux d'investissement au moyen d'un premier appel public à l'épargne afin d'acquérir des titres de participation, par fusion, par regroupement d'entreprises, par acquisition ou par toute autre transaction semblable, d'une ou plusieurs sociétés en exploitation selon des délais prévus. Un PPSO comporte généralement l'acquisition de titres directement auprès d'une société ouverte dans le cadre d'une opération de placement privé. Les titres acquis dans le cadre d'une opération de PPSO ne peuvent être négociés à la bourse et sont considérés comme illiquides jusqu'à ce qu'une déclaration d'inscription relative à la revente ne soit déposée et en vigueur. Les engagements dépendent de l'acquisition par les SAVS des titres des sociétés visées. La plus-value ou la moins-value latente de ces engagements à la clôture de la période est présentée séparément au poste Plus-value (moins-value) latente au titre des engagements non capitalisés dans les états de la situation financière, et toute variation de la juste valeur au cours des périodes de présentation de l'information financière est comptabilisée au poste Plus-value (moins-value) latente au titre des engagements non capitalisés dans les états du résultat global.

### Hiérarchie des justes valeurs

Les Fonds classent leurs placements à la juste valeur selon une hiérarchie qui accorde de l'importance aux données utilisées pour réaliser ces évaluations. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours, observables directement (les prix) ou indirectement (les dérivés de prix);
- Niveau 3 Données d'entrée qui ne reposent pas sur des données de marché observables (les données d'entrée non observables).

Les évaluations de la juste valeur sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts de garantie sur les dérivés, des souscriptions à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des montants à recevoir pour les ventes de placements, des découverts bancaires, des marges à payer sur les dérivés, des montants à payer pour les achats de placements, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de la valeur de rachat de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs à la clôture de la période présentée.

La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le classement dans la hiérarchie est établi en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée d'entrée évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble. Si une évaluation de la juste valeur est fondée sur des données d'entrée observables qui nécessitent un ajustement important en fonction de données d'entrée non observables, elle relève du niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée déterminée pour l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif.

Déterminer ce qui constitue une donnée d'entrée « observable » nécessite l'exercice d'une grande part de jugement. Les données observables sont considérées comme des données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché pertinent.

GPTD a mis en place un comité d'évaluation afin de superviser le rendement des évaluations de la juste valeur figurant dans les états financiers des Fonds, dont les évaluations de niveau 3. GPTD utilise différentes méthodes (présentées à la rubrique « Évaluation de la juste valeur ») pour établir la juste valeur des titres classés au niveau 3. Le comité se réunit chaque trimestre pour effectuer un examen de l'évaluation des placements détenus par les Fonds.

Le classement des instruments financiers des Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023 et tout transfert entre niveaux ayant eu lieu au cours des périodes présentées résultant d'un changement dans la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur sont présentés dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

### Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque tout droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels. GPTD a établi que tous les fonds de placement sous-jacents (les « fonds sous-jacents ») dans lesquels les Fonds investissent sont des entités structurées non consolidées. Les fonds sous-jacents comprennent des fonds communs de placement, des FNB et d'autres fonds qui répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10. Pour arriver à cette conclusion, GPTD a évalué le fait que le processus décisionnel concernant les activités des fonds sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou des droits similaires détenus par les Fonds ou par d'autres investisseurs dans tout fonds sous-jacent.

Les Fonds peuvent investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à réaliser un revenu à court ou à long terme et à offrir un potentiel de croissance du capital. Les placements des Fonds dans ces titres aux 31 décembre 2024 et 2023 sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière et correspondent à l'exposition des Fonds aux fonds sous-jacents. Les Fonds n'offrent pas un important soutien financier supplémentaire ou une autre forme de soutien aux fonds sous-jacents, et ne se sont pas engagés à leur offrir un tel soutien. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global. Des renseignements supplémentaires à propos des placements des Fonds dans des fonds sous-jacents, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et dans les notes propres au Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou dans d'autres titres adossés à des actifs qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans des hypothèques immobilières, ou sont garantis par de telles hypothèques. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir d'un panier d'actifs composé de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, y compris de prêts hypothécaires accordés par des organismes de crédit, des prêteurs hypothécaires, des banques commerciales et d'autres institutions. Ces titres de créance et de participation peuvent être structurés en tranches de rangs différents. Les Fonds peuvent investir dans des titres obligataires de premier rang garantis par des actifs et qui n'ont qu'une exposition minimale aux tranches de titres de second rang. Ces titres peuvent donner lieu à un paiement mensuel composé d'intérêts et d'un remboursement du capital. Les autres titres adossés à des actifs sont créés à partir de divers types d'actifs, dont les prêts automobiles, les encours de cartes de crédit, les prêts sur la valeur nette de la propriété et les prêts étudiants.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs des Fonds, s'il y a lieu, est présentée dans les états de la situation financière au poste « Placements ». La juste valeur correspond à l'exposition maximale aux pertes à ces dates. La variation de la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.

### Conversion de devises

La monnaie fonctionnelle d'un Fonds présentée dans les notes propres au Fonds correspond, selon GPTD, à la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu des émissions et des rachats de parts et de l'évaluation des rendements. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les gains et pertes de change réalisés à la vente de placements et de dérivés sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé ». Les gains et pertes de change latents sur les placements et les dérivés sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les gains et pertes de change réalisés et latents se rapportant aux revenus, à la trésorerie ainsi qu'aux autres actifs et passifs sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets » dans les états du résultat global.

### Compensation des actifs et passifs financiers

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans les états de la situation financière lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les Fonds peuvent conclure, dans le cadre normal de leurs activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. L'information concernant la compensation, le cas échéant, figure dans les notes propres au Fonds.

### Prises en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prises en pension de titres. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, un fonds achète un titre à un prix donné à un tiers et convient de le lui revendre à un prix déterminé et à une date ultérieure convenue. L'écart est présenté au poste « Revenus de prises en pension de titres » dans les états du résultat global.

Ces types d'opérations comportent le risque que l'autre partie manque à ses obligations aux termes de la convention ou qu'elle fasse faillite. Afin de réduire ces risques, l'autre partie est tenue de fournir des garanties aux Fonds. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur de marché du titre et la garantie est évaluée à la valeur de marché chaque jour ouvrable. Les types de titres reçus et les garanties connexes que détiennent les Fonds, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

### Trésorerie/découvert bancaire

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières. Les découverts bancaires sont présentés à titre de passif courant dans les états de la situation financière.

### Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés

Les comptes sur marge correspondent aux dépôts de garantie ou aux marges à payer relativement aux dérivés conclus par les Fonds.

### Montants à recevoir pour les ventes de placements ou montants à payer pour les achats de placements

Les montants à recevoir pour les ventes de placements et les montants à payer pour les achats de placements représentent des opérations couvertes par un contrat, mais non encore réglées ou livrées aux dates des états de la situation financière.

### Évaluation des parts de la série

GPTD calcule généralement la valeur liquidative de chaque série des Fonds à 16 h, heure de l'Est, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte. Toutefois, dans certains cas inattendus, la valeur liquidative par part d'une série peut être calculée à un autre moment.

La valeur liquidative de chaque série de parts des Fonds, calculée pour le traitement des souscriptions, des substitutions, des conversions et des rachats des parts de séries, correspond à la différence entre la valeur de la quote-part de l'actif commun d'un Fonds donné imputée à cette série et la valeur de la quote-part du passif commun du Fonds, moins le passif attribuable uniquement à la série en question.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série est obtenu en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables total de chaque série des Fonds par le nombre total de parts en circulation de cette série à la date de présentation de l'information financière.

### Comptabilisation des revenus

Les intérêts aux fins de distributions présentés dans les états du résultat global comprennent les revenus d'intérêts sur la trésorerie et les intérêts sur les instruments de créance comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les intérêts à recevoir sont présentés au poste « Intérêts et dividendes à recevoir » des états de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments de créance. Les Fonds n'amortissent pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance, sauf pour les obligations à coupon zéro.

Les revenus de dividendes provenant d'actions et les distributions provenant de FNB sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les distributions provenant de fonds sous-jacents autres que des FNB sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les distributions reçues des FNB sont réparties périodiquement entre le revenu d'intérêts, le revenu de dividendes, les gains en capital et le remboursement de capital en fonction de la nature des composantes sous-jacentes. Les répartitions sont fondées sur la meilleure information disponible et les répartitions réelles pourraient être différentes.

Certains Fonds peuvent recourir aux prêts de titres selon les modalités d'une convention comprenant des restrictions prescrites par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le revenu tiré des prêts de titres, le cas échéant, est présenté dans les états du résultat global lorsqu'il est gagné. La juste valeur des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement. Les informations sur les revenus de prêts de titres et la valeur totale des titres prêtés et des garanties connexes détenus se trouvent dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

### Opérations de placement et coûts de transaction

Aux fins du calcul des gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement, le coût de chaque placement est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction.

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés par les Fonds à l'achat et à la vente de placements à la juste valeur sont comptabilisés dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les Fonds n'engagent pas de coûts de transaction lorsqu'ils investissent dans des fonds sous-jacents autres que des FNB. Toutefois, les fonds sous-jacents peuvent devoir engager des coûts de transaction.

### Attribution des revenus et des charges, des gains et pertes réalisés et latents

Les charges (frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille exclus) sont comptabilisées quotidiennement, séparément pour chaque série. Les frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille, de même que les revenus, les gains et les pertes, sont imputés à chaque série selon leur quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période présentée, sauf si une série a été créée au cours de la période, auquel cas le nombre moyen pondéré de parts en circulation est calculé à compter de la date de début des activités de la série.

### Nouvelles normes et modifications non encore en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications apportées à des normes ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

#### i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

#### ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

### 4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

#### Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. Comme il est indiqué à la note 3, l'utilisation des techniques d'évaluation pour les instruments financiers et les dérivés qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs oblige GPTD à poser des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à la date de présentation des états financiers. Toute modification aux hypothèses touchant ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Voir les notes propres au Fonds pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Fonds, le cas échéant.

#### Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, GPTD a dû évaluer le modèle économique adopté par les Fonds pour gérer leur portefeuille respectif et calculer le rendement sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que ces actifs et passifs financiers devaient être évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9.

#### Entité d'investissement

En cherchant à déterminer si un Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, GPTD peut être amenée à formuler des jugements importants sur le fait de savoir si le Fonds possède les caractéristiques d'une entité d'investissement. Chaque Fonds peut ne détenir qu'un placement, un fonds sous-jacent (ou n'avoir qu'un seul investisseur ou des investisseurs qui sont des parties liées au Fonds), toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, chaque Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

### 5. Parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de différentes séries qui ont égalité de rang et sont offertes en vertu d'un prospectus simplifié. En outre, chaque Fiducie de fonds commun de placement TD est également autorisée à émettre un nombre illimité de parts de différentes séries offertes en vertu d'une notice d'offre confidentielle. Les différentes séries pouvant être offertes par les Fonds sont décrites ci-après.

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Série Investisseurs : | Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Séries H5 et H8 :     | Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Série Plus :          | Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Séries K et K5 :      | Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD, et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.                                                                                                                                                             |
| Série e :             | Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par voie électronique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Série D :             | Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par l'entremise de Placements directs TD, une division de TDWCI, ou d'autres courtiers exécutants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Série Conseillers :   | Parts offertes selon le mode avec frais d'acquisition aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Séries T5 et T8 :     | Parts offertes selon le mode avec frais d'acquisition aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement et souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.                                                                                                                                                                                         |
| Série F :             | Parts offertes aux investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction.                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Séries FT5 et FT8 :   | Parts offertes aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie du Fonds par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. Ces séries peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. |
| Série F Plus :        | Parts offertes aux grands investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. Pour cette série, les investisseurs doivent effectuer le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.                                                                                                                                         |

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Série W :                    | Parts offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD.                                                                                                                                                                                                                                  |
| Séries WT5 et WT8 :          | Parts offertes aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD, et qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. |
| Séries Privée et Privée-EM : | Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série Privée avec GPTD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Série Institutionnelle :     | Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels que les régimes collectifs d'épargne, et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Série O :                    | Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels les institutions et les fonds communs de placement, qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série O avec GPTD.                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Série G :                    | Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels les institutions, les régimes collectifs d'épargne ou les régimes de retraite, et les fonds communs de placement, qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série G avec GPTD.                                                                                                                                                                                                                                 |

Chaque série de parts comporte différentes options d'achat et des frais de gestion plus ou moins élevés selon leurs caractéristiques résumées ci-dessus, qui reflètent l'importance des services de conseil en placement offerts et/ou des services.

Les parts des Fonds sont rachetables au gré du porteur de parts conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie ou de l'acte de fiducie. Les parts des Fonds sont émises ou rachetées quotidiennement à la valeur liquidative par part de série établie après réception par GPTD de l'ordre de souscription, de substitution, de conversion ou de la demande de rachat. Les souscriptions et les rachats présentés dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables comprennent les parts converties entre les séries d'un même Fonds. Toutefois, les conversions entre les séries du Fonds ne sont pas présentées à titre de « Produit de l'émission de parts rachetables » ni de « Montants versés au rachat de parts rachetables » dans les tableaux des flux de trésorerie.

## 6. Opérations avec des parties liées

### Capital

GPTD, ses sociétés affiliées et/ou d'autres fonds de placement gérés par GPTD peuvent à l'occasion investir dans des parts des Fonds. Lorsqu'il est important, l'investissement des parties liées est présenté dans les notes propres au Fonds.

### Dépositaire

La Banque Toronto-Dominion est le dépositaire du Fonds indiciel équilibré TD et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) du Fonds. La Banque Toronto-Dominion est le sousdépositaire des Fonds (à l'exception du Fonds indiciel équilibré TD) et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) des Fonds. La Banque Toronto-Dominion peut se faire payer des frais et des marges en contrepartie des services bancaires (y compris les activités liées aux dépôts) fournis aux Fonds.

Si le montant est important, la trésorerie du Fonds détenue auprès de La Banque Toronto-Dominion, qui agit à titre de sous-dépositaire des Fonds, à la clôture de la période est également présentée dans les notes propres au Fonds.

### Frais de gestion

#### a) Fiducies de fonds commun de placement TD

En contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille et de supervision de tous services fournis par des sous-conseillers en valeurs aux Fiducies de fonds commun de placement TD, GPTD reçoit des frais de gestion annuels relativement à certaines séries de ces Fonds. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

Il n'y a pas de frais de gestion concernant les parts de série Privée, de série O et de série G. Les porteurs de parts de séries Privée, de série O et de série G peuvent plutôt se voir imputer des frais directement par GPTD.

#### b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

En contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille fournis aux Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD, certaines séries de ces Fonds versent des frais de gestion annuels à GPTD. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

Il n'y a pas de frais de gestion concernant les parts de série G. Les porteurs de parts de série G peuvent plutôt se voir imputer des frais directement par GPTD.

Lorsque les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD investissent dans des fonds sous-jacents, des frais et des charges payables par ces fonds sous-jacents peuvent s'ajouter à ceux payables par les Fonds. Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents ne sont toutefois pas tenus de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service. Les frais de gestion des Fonds sont présentés en détail dans les notes propres au Fonds.

### Frais d'administration

#### a) Fiducies de fonds commun de placement TD

En contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels relativement à la série Investisseurs, la série H5, la série H8, la série Plus, la série K, la série D, la série Conseillers, la série T5, la série T8, la série Privée et la série G de certaines Fiducies de fonds commun de placement TD. Des renseignements détaillés sur les frais d'administration sont présentés à la rubrique « Frais de gestion et frais d'administration » des notes propres au Fonds et les séries sans frais d'administration portent la mention « s. o. » dans cette même rubrique.

À l'exception de la série G, les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation, autres que les frais relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges. En ce qui concerne la série G, les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation. Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

### b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

À l'exception de la série G de ces Fonds et des Portefeuilles FNB gérés TD, aucuns frais d'administration ne sont imputés aux Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD. En ce qui concerne la série G de ces fonds, en contrepartie du règlement de tous les frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels. En ce qui concerne les Portefeuilles FNB gérés TD, en contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels relativement à la série D et à la série G des Portefeuilles FNB gérés TD. Les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation, autres que les frais relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges.

Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD. Des renseignements détaillés sur les frais d'administration sont présentés dans les notes propres au Fonds.

### Frais d'exploitation

#### Comité d'examen indépendant (« CEI ») des Fonds

GPTD est responsable de la gestion des portefeuilles de placement des Fonds, y compris de la prise de décisions relative au placement de l'actif des Fonds.

GPTD a formé un CEI pour l'ensemble des Fonds. Le CEI, à titre de comité indépendant impartial, procède à l'examen de toute question de conflit d'intérêts qui lui est soumise et donne des recommandations ou, s'il y a lieu, les approbations nécessaires. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts des Fonds.

Lorsqu'ils sont importants, les placements dans des titres de La Banque Toronto-Dominion, dans des fonds sous-jacents gérés par GPTD ou dans des sociétés affiliées détenus par les Fonds à la clôture de la période sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et/ou dans les notes propres au Fonds.

La rémunération des membres du CEI et leurs dépenses ont été réparties proportionnellement entre les fonds de placement gérés par GPTD et sont présentées au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans les états du résultat global.

#### a) Fiducies de fonds commun de placement TD

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation concernant les parts de série O et de série G des Fiducies de fonds commun de placement TD.

La série Privée, la série Privée-EM et la série Conseillers des Fiducies de fonds commun de placement TD ci-après doivent payer leur quote-part des frais d'exploitation qui sont communs à toutes les séries de ces Fonds, ainsi que les frais qui ne sont attribuables qu'à la série (qui peuvent être payables à GPTD ou ses sociétés affiliées), y compris les frais du CEI, les frais de tenue des comptes et de communication, les frais de garde, les honoraires

juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt, les frais bancaires, les coûts d'emprunt, toutes les taxes, les frais liés à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et les nouveaux types de coûts ou de charges.

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Série Privée      | Fonds du marché monétaire américain TD, Fonds d'obligations à court terme TD, Fonds d'obligations canadiennes TD, Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD, Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD, Fonds de revenu mondial TD, Fonds d'obligations mondiales de base plus TD, Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD, Fonds d'obligations à haut rendement TD, Fonds opportunités mondiales TD – conservateur, Fonds opportunités mondiales TD – équilibré, Fonds à rendement diversifié canadien TD, Fonds à faible volatilité canadien TD, Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD, Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD, Fonds d'actions canadiennes TD, Fonds américain à faible volatilité TD, Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD, Fonds américain de croissance de dividendes TD, Fonds de rendement américain pour actionnaires TD, Fonds concentré d'actions américaines TD, Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD, Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD, Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD <sup>MC</sup> , Fonds mondial à faible volatilité TD, Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD, Fonds concentré d'actions mondiales TD, Fonds mondial de réinvestissement du capital TD, Fonds concentré d'actions internationales TD, Fonds d'actions internationales TD, Fonds chinois revenu et croissance TD, Fonds de revenu fixe TD, Fonds de gestion du risque TD, Fonds de sociétés canadiennes TD, Fonds de sociétés mondiales TD, Fonds de gestion tactique TD, Fonds alternatif de gestion du risque TD et Fonds alternatif de produits de base TD |
| Série Privée-EM   | Fonds américain de réinvestissement du capital TD, Fonds de moyennes sociétés américaines TD et Fonds des marchés émergents TD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Série Conseillers | Fonds d'actions américaines TD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation des autres séries des Fiducies de fonds commun de placement TD (notamment les services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées), autres que les frais et les charges relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges.

### b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

À l'exception des Portefeuilles FNB gérés TD, tous les frais d'exploitation des Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD (y compris ceux des services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées) sont payés par GPTD, y compris les frais du CEI, de tenue des comptes et de communication, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt, les frais bancaires, les coûts d'emprunt et toutes les taxes afférentes.

GPTD absorbe certains frais d'exploitation des Portefeuilles FNB gérés TD. Chaque Portefeuille FNB géré TD est responsable du paiement de tous les frais liés aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges et toutes les taxes afférentes.

### Taxes liées aux charges

Les Fonds paient aussi à GPTD la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée à un taux mixte sur les frais de gestion, les frais d'administration et certains frais d'exploitation en fonction de la province ou du territoire de résidence des investisseurs pour chaque série des Fonds. Ces montants sont inscrits dans les charges des états du résultat global respectifs des Fonds.

### Charges visées par une renonciation

GPTD peut, à son gré, renoncer à une partie des charges autrement payables par les Fonds ou en absorber une partie. Ces renoncations ou absorptions peuvent être interrompues en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Le montant des charges visées par une renonciation ou une absorption, selon le cas, est présenté au poste « Charges visées par une renonciation » des états du résultat global.

Les charges à payer dans les états de la situation financière correspondent aux frais de gestion, aux frais d'administration et aux frais d'exploitation (y compris les taxes applicables) que les Fonds doivent payer à GPTD à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

### Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (incluant les autres coûts de transaction) versées sur les opérations sur titres et les montants payés à des parties liées à La Banque Toronto-Dominion pour des services de courtage offerts aux Fonds pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Les commissions de courtage des clients servent au paiement des services d'exécution des ordres et/ou des services de recherche. Les conseillers en valeurs ou GPTD peuvent choisir des courtiers, y compris parmi leurs parties liées, qui demandent des commissions supérieures à celles d'autres courtiers (les « accords de paiement indirect ») s'ils estiment en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis.

Il n'y a pas de paiements indirects ni de commissions de courtage payables par le client pour les instruments de créance négociés hors bourse sans commissions de courtage. Dans le cas des actions ou des autres titres donnant lieu à des commissions de courtage, la portion de paiements indirects du montant payé ou à payer pour des biens et des services autres que des services d'exécution des ordres pour les Fonds ne peut, en général, être déterminée. Tout pourcentage de paiement indirect dûment constaté en vertu des accords de paiement indirect conclus par les conseillers en valeurs ou par GPTD, le cas échéant, est présenté dans les notes propres au Fonds.

## 7. Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), les Fonds répondent, ou entendent répondre, à la définition de fiducie de fonds commun de placement, à moins d'indication contraire dans les notes propres au Fonds. La totalité ou la quasi-totalité du revenu net de placement et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une année d'imposition sont distribuées aux porteurs de parts de sorte que les Fonds n'ont aucun impôt à payer, à moins qu'un Fonds qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement ait à payer un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt dans certaines circonstances. Compte tenu des distributions, les Fonds ont déterminé qu'en substance ils ne sont pas assujettis à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt et, par le fait même, ils ne comptabilisent pas d'impôts sur le revenu dans les états du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans les états

de la situation financière. Les pertes en capital reportées et les pertes autres qu'en capital reportées des Fonds, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur 20 ans.

Les Fonds sont assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées au poste « Remboursements d'impôts (retenues d'impôts) » dans les états du résultat global.

## 8. Gestion des risques financiers

### Facteurs de risque d'ordre financier

Chaque Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et autre risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque lié à l'effet de levier. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

GPTD cherche à réduire les risques financiers en recourant aux services de conseillers en valeurs professionnels et expérimentés supervisés par GPTD, qui effectuent un suivi régulier des positions des Fonds et des événements de marché, et diversifient les portefeuilles de placement dans le respect des objectifs et stratégies de placement de chaque Fonds et des politiques et procédures applicables de GPTD (collectivement, les « restrictions en matière de placement »).

Pour un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents, GPTD cherche à réduire les risques financiers en répartissant les placements dans trois principales catégories d'actifs : les titres du marché monétaire pour la sécurité, les obligations pour le revenu et les titres de participation pour la croissance, s'il y a lieu. Comme les différents types de placements évoluent, en général, indépendamment les uns des autres, le rendement positif d'une catégorie d'actifs peut contribuer à atténuer le rendement négatif d'une autre catégorie, réduisant ainsi la volatilité et le risque global à long terme.

Les Fonds sont gérés conformément aux restrictions les concernant en matière de placement.

### a) Risque de marché

#### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des placements portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel est exposé un Fonds est concentré dans ses placements en instruments de créance (comme les obligations et les débentures) et en dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. En raison de leur échéance à court terme ou du fait qu'ils ne portent pas intérêt, les placements à court terme, les devises et les autres actifs et passifs ne sont pas exposés à des risques importants découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt dans la même mesure que les instruments financiers portant intérêt détenus par les fonds sous-jacents. L'exposition directe d'un Fonds au risque de taux d'intérêt, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

### ii) Risque de change

Un Fonds peut détenir des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle. Il est alors exposé au risque de change, étant donné que la valeur des instruments financiers libellés en devises fluctuera par suite de la variation des taux de change de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est indirectement exposé au risque de change si les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle.

Un Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change ou de s'exposer à une devise en particulier.

L'exposition directe d'un Fonds au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

### iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des titres fluctue du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). GPTD cherche à réduire ce risque grâce à ses restrictions en matière de placement.

Le coefficient bêta historique peut être utilisé pour déterminer l'incidence de l'exposition de chaque Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant. Le coefficient bêta historique, mesure de la corrélation entre les rendements d'un fonds et ceux du marché, est généralement obtenu par la comparaison entre les rendements d'un fonds et ceux de son indice de référence sur une période de 36 mois. De ce fait, il est tenu compte dans le coefficient bêta des incidences déjà indiquées dans les informations sur le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le coefficient bêta historique n'est pas nécessairement représentatif du coefficient bêta futur.

Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, il est indirectement exposé à l'autre risque de prix découlant des placements du fonds sous-jacent. L'autre risque de prix, reflétant cette exposition indirecte, est présenté dans les notes propres au Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans plusieurs fonds sous-jacents, son exposition à l'autre risque de prix provient de tous les placements dans ces fonds sous-jacents. L'incidence directe de l'exposition d'un Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant, est présentée dans les notes propres au Fonds.

Exception faite des options d'achat vendues et des positions vendeur sur contrats à terme normalisés, le risque de perte maximal sur certains contrats sur instruments dérivés correspond à leur valeur nominale. Les pertes pouvant être subies sur les options d'achat vendues et les positions vendeur sur contrats à terme normalisés peuvent être illimitées.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. S'il y a lieu, le risque de crédit auquel est exposé un Fonds se concentre principalement dans les instruments de créance et les dérivés qu'il détient. Un Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où l'émetteur d'instruments de créance ou une contrepartie à des instruments dérivés ne peut rembourser l'intégralité des montants dus à l'échéance. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut d'un courtier est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Un Fonds peut être exposé au risque de crédit lié au recours à des contreparties pour des contrats de change à terme. Ce risque, le cas échéant, est atténué par les facteurs suivants :

- i) le Fonds fait affaire avec des contreparties auxquelles S&P Global Ratings (« S&PGR ») a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation reconnue;
- ii) il limite la durée du contrat de change à terme à 365 jours;
- iii) il limite à 10 % de la valeur du portefeuille l'exposition à la valeur de marché pour toute contrepartie.

Un Fonds peut être indirectement exposé au risque de crédit s'il investit dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des instruments de créance ou des dérivés.

Les Fonds et leurs fonds sous-jacents gérés par GPTD achètent et détiennent uniquement des billets à court terme dont la notation par DBRS Limited est d'au moins R-1 Faible ou une notation équivalente attribuée par une autre agence de notation reconnue.

L'exposition directe d'un Fonds aux billets à court terme, aux instruments de créance et/ou aux instruments dérivés, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte aux billets à court terme, aux instruments de créance et/ou aux instruments dérivés, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds.

Certains Fonds et leurs fonds sous-jacents peuvent aussi effectuer des opérations de prêts de titres. Pour les fonds gérés par GPTD, les opérations de prêts de titres sont effectuées avec des contreparties auxquelles S&PGR a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation. La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par ces fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. La juste valeur totale des titres prêtés et des titres faisant l'objet d'une opération de mise en pension est limitée à 50 % de la valeur liquidative de chaque Fonds établie immédiatement après que le Fonds ait conclu une telle opération. Les informations sur la juste valeur des titres prêtés et de la garantie détenue, et les revenus de prêts de titres gagnés, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. L'exposition d'un Fonds à ce risque découle principalement des rachats quotidiens de parts rachetables en trésorerie. Les Fonds investissent essentiellement dans des titres négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir leur niveau de liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats.

L'échéance de tous les passifs financiers non dérivés, autres que les parts rachetables en circulation, est inférieure à trois mois.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), a annoncé la cessation du calcul et de la publication du taux CDOR de toutes les échéances immédiatement après une dernière publication le 28 juin 2024. GPTD n'a pas remarqué d'incidence importante sur la liquidité et l'évaluation des Fonds découlant de la transition des taux CDOR.

### d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de titre ou un secteur d'activité. Le risque de concentration d'un Fonds est présenté dans les notes propres au Fonds.

### e) Risque lié à l'effet de levier

Le risque lié à l'effet de levier est le risque qu'une variation défavorable de la valeur ou du niveau de l'actif, du taux ou de l'indice sous-jacent auquel le fonds est exposé par effet de levier puisse entraîner des pertes plus élevées que celles qui auraient été subies si le fonds n'avait eu recours à aucun effet de levier, et peut donner lieu à des pertes plus grandes que le montant investi.

Le Fonds alternatif de gestion du risque TD, le Fonds alternatif de produits de base TD et le Fonds alternatif de produits de base long/court TD sont des fonds commun de placement alternatifs, tel qu'ils sont définis dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, et ils sont autorisés à créer un effet de levier sur leurs actifs dans le cadre de leur stratégie de placement au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés,

à des montants pouvant dépasser la valeur liquidative de ces fonds. Des renseignements sur la façon dont ces fonds ont recours à l'effet de levier sont présentés dans les notes propres au Fonds.

## 9. Gestion du risque lié au capital

Les parts émises et en circulation constituent le capital des Fonds. Les Fonds ne sont soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présentent l'évolution du capital des Fonds au cours des périodes présentées. Il incombe à GPTD de gérer le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement respectifs et leur niveau de liquidité de manière à pouvoir effectuer les rachats.

On peut obtenir sans frais les états financiers les plus récents des fonds sous-jacents gérés par GPTD, s'il y a lieu, en écrivant à l'adresse postale suivante : Gestion de Placements TD Inc., C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8, ou en visitant notre site Web au [www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td](http://www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td) ou le site Web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## Codes de devise utilisés dans le présent rapport :

| Code de devise | Description                    | Code de devise | Description          | Code de devise | Description              |
|----------------|--------------------------------|----------------|----------------------|----------------|--------------------------|
| AED            | Dirham des Émirats arabes unis | HKD            | Dollar de Hong Kong  | PHP            | Peso philippin           |
| ARS            | Peso argentin                  | HUF            | Forint hongrois      | PKR            | Roupie pakistanaise      |
| AUD            | Dollar australien              | IDR            | Roupie indonésienne  | PLN            | Zloty polonais           |
| BRL            | Réal brésilien                 | ILS            | Shekel israélien     | QAR            | Riyal qatarien           |
| CAD/\$ CA      | Dollar canadien                | INR            | Roupie indienne      | RON            | Leu roumain              |
| CHF            | Franc suisse                   | JOD            | Dinar jordanien      | RUB            | Nouveau rouble russe     |
| CLP            | Peso chilien                   | JPY            | Yen japonais         | SAR            | Riyal saoudien           |
| CNY/CNH        | Renminbi chinois               | KRW            | Won sud-coréen       | SEK            | Couronne suédoise        |
| COP            | Peso colombien                 | LKR            | Roupie srilankaise   | SGD            | Dollar de Singapour      |
| CZK            | Couronne tchèque               | MAD            | Dirham marocain      | THB            | Baht thaïlandais         |
| DKK            | Couronne danoise               | MXN            | Peso mexicain        | TRY            | Livre turque             |
| EGP            | Livre égyptienne               | MYR            | Ringgit malais       | TWD            | Nouveau dollar taïwanais |
| EUR            | Euro                           | NOK            | Couronne norvégienne | USD/\$ US      | Dollar américain         |
| GBP            | Livre sterling                 | NZD            | Dollar néo-zélandais | ZAR            | Rand sud-africain        |

Source : London Stock Exchange Group plc et les entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »). © Groupe LSE, 2024. FTSE Russell est le nom commercial de certaines des sociétés membres du groupe LSE. « FTSE® », « Russell® » et « FTSE Russell® » sont des marques de commerce des sociétés membres du groupe LSE concernées et sont utilisées sous licence par toute autre société membre du groupe LSE. Tous les droits à l'égard des indices ou des données FTSE Russell sont acquis auprès de la société membre du groupe LSE concernée à qui appartiennent les indices ou les données. Ni le groupe LSE ni ses concédants de licence n'acceptent de responsabilité pour les erreurs ou les omissions dans les indices ou les données, et aucune partie ne peut se fier aux indices ou aux données de la présente communication. Aucune autre publication des données du groupe LSE n'est permise sans le consentement écrit de la société membre du groupe LSE concernée. Le contenu de la présente communication n'est pas promu, parrainé ou endossé par le groupe LSE.

Les Fonds Mutuels TD, les Fonds TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et offerts par l'entremise de courtiers autorisés.

Les FNB TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Epoch Investment Partners, Inc. exerce ses activités aux États-Unis et est une société affiliée à Gestion de Placements TD Inc. Gestion de Placements TD Inc. exerce ses activités au Canada. Les deux sociétés sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

<sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.